

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

Séance du 26 juin 2024

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 25

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-neuf heures,

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment  
convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la  
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.**

**N°2024/DELIB/039**

**Objet :**  
Création d'emplois non  
permanents pour faire  
face à un  
accroissement  
temporaire d'activité

**Rapporteur :**  
Philippe de  
BEAUREGARD

**Présents :** Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Antonio MUGA ayant donné procuration à Sylvette GILL, Martine KOENIGUER ayant donné procuration à Chantal BERGEL, Gérard THON ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA, Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Christine WINKELMANN, Isabelle LATARD ayant donné procuration à Liliane DIAZ et Jean-François NORMANI ayant donné procuration Françoise VIRLOUVET.

**Absents excusés :** Elvire TEOCCHI et Christophe LACROIX.

**Considérant la désignation de Madame Christine WINKELMANN, comme secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique et notamment son article L.332-23,

Vu le Budget de la Commune,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emploi d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant que ces agents exerceront à titre principal les fonctions d'adjoint technique territorial et d'adjoint d'animation territorial,

Oùï la proposition de Monsieur le Maire de créer ces postes d'adjoint technique territorial et d'adjoint d'animation territorial,

**DECIDE à l'unanimité :**

- D'accepter de créer les postes suivants pour un accroissement temporaire :
  - 1 poste d'adjoint technique territorial à **temps complet** pour le pôle espaces verts du service technique,
  - 1 poste d'adjoint d'animation à **temps complet** pour le service enfance jeunesse-crèche.
- D'imputer les sommes afférentes à cette dépense au chapitre 012 du budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire



Christine WINKELMANN,  
Secrétaire de séance

04 JUIL. 2024

Publié sur le site de la commune le :  
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 02 JUIL. 2024

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

